AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1644
FR0010533075-FS0791

13 juillet 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE EUROTUNNEL SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 juillet 2016, la société de droit de l'Etat du Maryland Legg Mason, Inc. (100 International Drive, Baltimore Maryland 21202, Etats-Unis), a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 juillet 2016, indirectement, par l'intermédiaire de la société Rare Infrastructure Limited[1] qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société GROUPE EUROTUNNEL SE et détenir 27 415 128 actions GROUPE EUROTUNNEL SE représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et 4,29% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions GROUPE EUROTUNNEL SE sur le marché.

[1] Agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion.
[2] Sur la base d'un capital composé de 550 000 000 actions représentant 638 713 323 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.